



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Dispositif adultes-relais Médiation en faveur de la participation des habitants

1. Missions

Les adultes-relais embauchés pour favoriser la participation des habitants ont vocation à accompagner les démarches de participation citoyenne en intervenant à chaque étape du processus participatif :

1° La mobilisation des habitants

- Aller à la rencontre des habitants au quotidien, y compris ceux qui sont les plus éloignés de l'offre institutionnelle existante (jeunes, communautés d'origine étrangère, etc.) pour repérer leurs attentes et leur perception de l'action publique, les inciter à s'impliquer dans les actions collectives de leur quartier et participer aux démarches de concertation (ex urbaine, gestion)
- Informer les habitants sur les dispositifs existants et sur les démarches à entreprendre pour en bénéficier,
- Repérer et sensibiliser les habitants « dans des actions participatives et de mobilisation au sein du quartier »
- Faciliter le lien entre les habitants et les structures existantes qui agissent en faveur du lien social (centres sociaux, associations...)
- Accompagner les initiatives de terrain (fêtes de quartier, forums, etc.)
- Aider à organiser des réunions de concertation (par exemple, sur l'utilisation des Fonds de Participation des Habitants...).

2° L'appui aux initiatives de collectifs d'habitants ou d'associations en faveur de la participation citoyenne

- Apporter aux habitants une aide technique dans l'organisation de leurs projets, leur formalisation et leur négociation avec les pouvoirs publics, sans se substituer à eux
- Aider à l'organisation de formations
- Veiller à ce que les initiatives et les propositions d'action soient réellement prises en compte dans le projet de quartier, faciliter leur mise en cohérence et leur coordination

3° La valorisation des démarches participatives

- Diffuser les informations relatives aux démarches participatives auprès des acteurs locaux (élus, administrations, chefs de projet, délégués du préfet, bailleurs, associations, acteurs socio-économiques...)
- Faciliter l'échange d'expériences,
- Capitaliser et valoriser les actions mises en place pour pérenniser la dynamique locale et favoriser son extension à d'autres quartiers.

Les employeurs de ces adultes-relais seront des associations de proximité implantées sur le quartier (associations de femmes-relais par exemple). Les centres sociaux sont également des employeurs à privilégier au regard de leurs activités.

2. Conditions favorables

Pour accomplir ses missions d'adulte-relais, sa légitimité et son professionnalisme doivent être reconnus par les acteurs locaux et les habitants du quartier. Son recrutement doit donc être accompagné d'une information de ces acteurs sur la démarche mise en place afin de conforter sa légitimité.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions, l'adulte-relais est en contact direct avec les habitants. Il doit donc être en capacité de connaître les références sociales et culturelles des différents groupes d'habitants, de se faire comprendre d'eux, de faciliter leur expression et de les écouter sans les influencer.

Il ne doit pas être le porte-parole des habitants mais doit au contraire œuvrer pour leur donner confiance afin qu'ils s'expriment, s'impliquent et développent leur propre pouvoir d'agir sur la vie du quartier. L'adulte-relais se positionne uniquement comme tiers et personne ressource (principe de neutralité).

Pour que l'adulte-relais exerce sa mission dans de bonnes conditions, il faut notamment prévoir :

- l'élaboration d'une fiche de poste,
- l'identification d'un supérieur hiérarchique ou d'un référent, en capacité d'exercer une réelle supervision
- la formalisation des partenariats avec les acteurs et institutions impliqués,
- la mise en place de moyens adéquats : lieu de travail (bureau) pour recevoir des collectifs d'habitants ou associations, accès à des salles de réunion pour organiser des conseils d'habitants,
- la définition d'un parcours de formation lié à la fois à la thématique « participation des habitants » et à la fonction d'adulte-relais (formation de médiation sociale), notamment avec l'appui du plan de professionnalisation régional.

En effet, l'appui au développement de la participation citoyenne nécessite de porter une attention particulière au recrutement et à la formation des adultes-relais en charge de cette mission.

Les compétences issues de l'expérience personnelle sont de nature à faciliter une bonne intégration dans le quartier. Néanmoins elles ne suffisent pas et doivent être complétées par la mobilisation ou l'acquisition d'autres compétences à visée professionnalisante. A cet égard, les compétences requises ne sont pas les mêmes selon la nature des missions demandées. Deux cas de figure sont donc possibles au regard des missions décrites dans le paragraphe 1 (La mobilisation des habitants) :

- Les missions décrites au 1er alinéa ne nécessitent pas de formations lourdes
- Les missions décrites aux 2ème et 3ème alinéas nécessitent par contre de maîtriser des techniques spécifiques.

3. Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants peuvent être retenus pour assurer le suivi des missions des adultes-relais. Ils doivent dans ce cadre être intégrés aux conventions signées avec les employeurs.

- Nombre et typologie des habitants rencontrés chaque mois
- Nombre de réunions ou de rencontres d'habitants organisées (fréquence, durée...)
- Nombre de participants à ces réunions

- Nombre d'événements organisés dans le quartier (durée, coût, public...)
- Typologie des différentes actions mises en place (notamment par domaine : lien social, prévention...)